

de l'état actuel des choses en Asie, où règne une situation complètement différente, mais qui se compare, sous certains aspects, à ce qui s'est déroulé en Europe immédiatement après la guerre. Personne ne niera que des erreurs ont été commises en Asie et certaines ont été commises, je pense, par les États-Unis. Mais à mon avis, il existe un parallèle entre la situation actuelle en Asie et celle qui régnait en Europe après la guerre.

Nous devons nous demander ce que signifierait pour nous, et pour eux, l'échec des États-Unis en Asie. Nous devons nous demander ce qu'il signifierait pour l'Inde, la Thaïlande, les pays insulaires, les Philippines, la Nouvelle-Zélande, l'Australie. Nous devons nous demander ce qu'il signifierait pour un grand nombre de pays asiatiques et africains qui, même s'ils critiquent les États-Unis, seraient profondément inquiets d'une victoire communiste au Vietnam. Je ne demande pas ce que penserait l'Union soviétique dans ces circonstances. Je demande à la Chambre si elle croit qu'un échec américain favoriserait les intérêts véritables du Canada. La Chambre devrait se demander si une pareille défaite serait un encouragement à une politique d'agression. C'est à cause de ces considérations graves pour le Canada et pour d'autres pays, que nous ne pouvons nier l'importance, pour chacun de nous, de ce conflit au Vietnam. J'ai exposé à la Chambre mon appréciation du conflit. Je vais maintenant passer à la politique que le Canada a jugé bon de suivre par rapport à ce conflit.

En premier lieu, le Canada est membre de la Commission internationale. La Chambre sait pertinemment que cet engagement est cause de frustration croissante. Les circonstances que la Commission envisage aujourd'hui ressemblent beaucoup à celles qui existaient au moment où elle a reçu son mandat. Néanmoins, nous avons pensé utile de maintenir une présence canadienne au Vietnam. Nous l'avons fait parce que la Commission a encore une fonction à remplir, celle de juger objectivement les faits, car la Commission continue à maintenir, du moins sous une forme symbolique, la validité des accords de Genève, sur lesquels, toutes les parties semblent en convenir, doit reposer tout nouveau règlement du conflit vietnamien, et parce que la Commission peut encore jouer un rôle dans le contexte d'un règlement de ce genre, sinon pour établir des contacts entre les parties elles-mêmes.

On accuse parfois le Canada de ne pas avoir agi avec impartialité dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Commission. Cette accusation selon moi n'a été étudiée — et de l'avis de mes fonctionnaires en qui j'ai la plus grande confiance, car ces hommes représentent le Canada en Indochine depuis onze ans — est absolument sans fondement et je la rejette d'emblée. Nous avons agi avec impartialité sur tous les faits et témoignages présentés à la Commission. Contrairement à certaines allégations, nous avons pris part à des décisions contre le Vietnam du Sud et aussi contre le Vietnam du Nord. Nous avons souscrit au rapport spécial de la Commission du mois de juin 1962, parce qu'il représentait un exposé équitable des événements survenus au Vietnam. Si nous avions annexé un rapport dissident au message spécial de la Commission, en février